



tribunes

Après la crise, l'écologie intégrale ?

L'écologie intégrale doit permettre de repenser les réponses aux différentes crises sanitaires, sociales et écologiques, qui sont intimement liées.

Ana-Maria Ilcheva
Docteure en droit,
université Côte d'Azur

La pandémie de Covid-19 a bouleversé nos vies. Elles ont été restreintes socialement, économiquement et géographiquement, par l'effet des différentes mesures de confinement prises par les États. Pendant un certain temps, le monde s'est arrêté. Pour la première fois depuis des décennies, les habitants de Pékin ont pu voir le ciel bleu ! Les images émouvantes qui ont été diffusées ont généré autant de craintes que d'espoir. Craintes, d'abord, qu'à l'issue de la pandémie, tout repartirait comme avant, voire que la situation s'aggraverait, en raison d'une relance économique peu soucieuse des enjeux sociaux et environnementaux. Espoir, néanmoins, que cette relance permettrait enfin de mettre l'urgence sociale et environnementale au fondement des programmes de reconstruction de nos sociétés.

Rééquilibrer les rapports entre l'homme et la nature

Il faut admettre qu'au fil du temps nos sociétés ont accumulé de formidables capacités de destruction. Nos économies modernes se sont fondées sur le postulat selon lequel notre monde est illimité, ses ressources sont infinies et il appartient à l'industrie de l'homme de les faire fructifier. Dans cette approche, l'homme est investi du droit absolu d'appropriation et de transformation du monde qui l'entoure. Or ce modèle économique fondé sur la domination de l'homme sur la nature – cet « anthropocentrisme despotique » évoqué par le pape François dans l'encyclique *Laudato si'* (§ 233) – a rapidement atteint ses limites.

Aujourd'hui, il n'est plus soutenable de considérer l'homme comme maître et

possesseur de la nature. L'homme est une partie de la nature : il est compris en elle. On ne s'étonnera pas alors que l'homme soit touché par ses propres actions sur la nature. Il suffit d'observer les faits pour en faire le constat. C'est un fait que le développement des activités humaines a transformé l'environnement, malheureusement en le détériorant. Inversement, la détérioration continue de l'environnement est une menace pour ce même développement, car la nature se déchaîne et reprend ses droits. Ainsi, les différentes crises écologiques ne sont pas une simple succession d'accidents aléatoires tels que les marées noires et les catastrophes naturelles (incendies, tempêtes, intempéries). Elles sont le résultat du « progrès » d'une société entièrement subordonnée aux injonctions du marché, qui a profondément altéré la vie des communautés humaines et laissé une empreinte indélébile sur le milieu naturel.

Cela dit, il ne s'agit pas de renverser le rapport de domination en affirmant la primauté absolue de la nature sur l'homme et en interdisant toute action de celui-ci. Il s'agit plutôt de rééquilibrer les rapports entre les deux et de restaurer leur coexistence harmonieuse, ce qui suppose de partir du postulat que *tout est lié dans le monde*. Dominique Bourg résume cette idée lorsqu'il écrit : « Les problèmes écologiques et sociaux sont comme le recto et le verso d'une seule page, ils sont indissociables¹. » C'est l'idée portée par le programme de l'écologie intégrale.

1. Arnsperger C., Bourg D. *Écologie intégrale. Pour une société permacirculaire*. PUF, 2017, p. 12.

L'écologie intégrale : pour la mise en place de nouveaux projets de société

L'expression d'écologie intégrale peut autant se revendiquer de l'écologie sociale de Murray Bookchin que de l'encyclique *Laudato si'* du pape François. Cette notion est de plus en plus mobilisée aujourd'hui, aux côtés de celle de développement durable, que ce soit en droit, en philosophie ou au sein des différentes réflexions humanitaires. Il s'agit de prendre en compte, lors de la prise de décisions et dans nos actions, les enjeux environnementaux, économiques et sociaux (y compris culturels), dans un souci d'équité intergénérationnelle.

L'écologie intégrale prône la mise en place d'un nouveau projet de société. C'est sans doute l'enjeu majeur de notre temps. La question qui se pose à présent est de savoir quel pourrait être le rôle de la pandémie dans ce changement.

Comme toute crise, la « crise » du Covid-19 est révélatrice de nos vulnérabilités. On mesure son impact assez facilement car il se traduit en nombre de personnes atteintes, hospitalisées en réanimation ou décédées, d'emplois perdus et d'entreprises fermées. À l'inverse, les crises écologiques – en particulier le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et les atteintes au vivant non humain – paraissent beaucoup plus difficiles à saisir à l'échelle d'une vie humaine. Les conséquences néfastes du réchauffement climatique sur les êtres humains sont démontrées scientifiquement et touchent globalement plus de personnes que le Covid-19. Pourtant, la perception du risque lié à ce phénomène est moins aiguë que la perception du risque lié au virus, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le changement climatique n'a pas de cause « exotique » relativement incertaine : on sait pertinemment, depuis les études du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), que c'est le résultat de l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines. Ensuite, les victimes du changement climatique sont difficilement identifiables car éloignées géographiquement (les impacts sont perceptibles surtout dans les pays en développement) ou temporellement (générations futures), tandis que le virus touche nos familles et nos proches. Ainsi, nous ne mesurons pas notre impact individuel sur le changement climatique puisque nous ne voyons pas les conséquences immédiates de cet impact. À l'inverse, s'agissant du virus, nous nous sentons responsables puisque nous pouvons le contracter et le transmettre autour

de nous. Enfin, l'intérêt médiatique pour les deux crises climatique et sanitaire n'est clairement pas équivalent, ce qui participe incontestablement à la perception du risque lié à ces crises. Une étude produite par l'Institut national de l'audiovisuel montre qu'au mois de mars 2020, un temps d'antenne historique a été consacré au coronavirus et à ses conséquences. Il s'agissait de 74,9 % du temps ! On a pu constater, à cette occasion, que les médias peuvent servir d'outil de sensibilisation de la population aux grands enjeux la concernant. C'est une bonne chose en soi. Encore faut-il bien identifier quels sont précisément ces enjeux. Ils ne se résument assurément pas à l'urgence sanitaire. Les crises écologiques, en particulier le réchauffement climatique, qui ont été reléguées au second plan, en font bel et bien partie.

La pandémie de Covid-19 révélatrice de l'état de la planète

Aujourd'hui, tout le monde sait que les impacts des crises écologiques sont bien réels. Des études sociologiques indiquent d'ailleurs que le climatocépticisme, qui a été longtemps entretenu par des acteurs du secteur pétrolier, constitue désormais un phénomène relativement marginal. Ces crises posent des questions éthiques et philosophiques sur la portée de l'action humaine et sur la responsabilité de l'être humain envers les générations futures. Si ces questions ne sont pas nouvelles, la pandémie de Covid-19 nous conduit à les poser en de nouveaux termes. Cette pandémie, qui a frappé l'ensemble de la planète, est paradoxalement un fantastique révélateur de l'état de cette même planète. Elle est révélatrice, notamment, des profondes inégalités qui marquent nos sociétés (inégalités entre pays, entre classes sociales ou en termes de résilience) ainsi que des liens qui unissent les enjeux sanitaires à d'autres enjeux sociétaux, et notamment aux enjeux environnementaux.

Durant la pandémie, plusieurs études ont démontré le caractère systémique des liens entre santé et environnement. D'un côté, la pollution atmosphérique a amplifié la mortalité due au coronavirus : sensibilisant l'organisme à l'entrée du virus, cette pollution s'est révélée être un facteur aggravant des pathologies cardiovasculaires et respiratoires. De l'autre côté, la diminution des activités polluantes durant le confinement a eu un impact majeur sur la réduction de la mortalité due à la pollution atmosphérique : environ 11 000 décès auraient été évités en Europe selon une étude publiée par le Centre for

Research on Energy and Clean Air, un organisme indépendant basé en Finlande. Dans cette optique, on comprend bien qu'il ne s'agit pas uniquement de définir les facteurs environnementaux comme des facteurs aggravants des pandémies. Il s'agit, plus globalement, de repenser l'individu et les sociétés comme faisant partie intégrante de l'environnement. Cette approche, qui est celle de l'écologie intégrale, commande de mettre en place des mesures concrètes post-crise, en tirant les leçons de la pandémie. Va-t-on y parvenir ? C'est la grande inquiétude exprimée par des ONG, citoyens et parlementaires durant la préparation des plans de relance de l'économie.

En France, le gouvernement a prévu une enveloppe de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards dédiés à la transition écologique. Baptisé France Relance, ce plan met en œuvre environ 20 % des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Le plan de relance dispose de plusieurs mesures dans le domaine des transports, des infrastructures, des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments, de l'économie circulaire, ainsi que dans le domaine agricole. La promesse est là. Elle correspond théoriquement à l'objectif que la France s'est fixé d'atteindre : la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cet objectif est désormais inscrit dans la loi².

Une vigilance accrue s'impose néanmoins et il faut bien distinguer ce qui relève des discours politiques et de la pratique. En effet, alors que l'État affiche sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique et d'utiliser la crise sanitaire comme un trampoline, le 14 octobre 2021, il a été condamné par le tribunal administratif de Paris à réparer le préjudice écologique causé par le non-respect des objectifs de réduction des émissions de GES fixés par le premier budget carbone (2015-2018)³. Le tribunal ordonne ainsi au gouvernement de prendre toutes les mesures sectorielles utiles de nature à réparer le préjudice d'ici le 31 décembre 2022. L'échéance est proche. Il faut savoir que cette décision importante n'est pas isolée mais s'inscrit dans un mouvement international de judiciarisation de la protection du climat, qui est provoqué par la déception croissante

2. Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

3. Un budget carbone constitue le plafond maximal d'émissions de CO₂ qui permettrait de rester en dessous d'une température moyenne mondiale donnée. Le Giec préconise de contenir le réchauffement en deçà de 1,5 °C.



née de l'insuffisance des engagements publics et privés de réduction des émissions de GES. Elle est intervenue à moins de trois semaines de l'ouverture de la vingt-sixième conférence internationale sur le climat (COP26) qui s'est tenue à Glasgow.

La nécessité pour les États de respecter les engagements climatiques

Aujourd'hui, en période préélectorale, il devrait être davantage demandé aux candidats de démontrer comment ils vont respecter les engagements climatiques pris dans la continuité de l'Accord de Paris, et quelles vont être les mesures concrètes permettant de réparer le préjudice écologique résultant du surplus d'émission de CO₂. Il y a plus que jamais besoin de repenser la manière dont on répond aux différentes crises sanitaires, sociales et écologiques que nous traversons et qui sont intimement liées. Il est certain qu'on gagnerait à ce que ces différentes crises soient gérées dans une démarche globale et intégrale, d'écologie intégrale. Il faut donc continuer à veiller à ce que la relance post-crise de nos économies ne soit pas préjudiciable à l'environnement. La pandémie devrait être l'occasion de repenser nos modèles économiques, en respectant les contraintes environnementales.

Dans les décennies à venir, on aura certainement d'autres problèmes sanitaires, d'ampleur identique ou encore plus graves. L'OMS a déjà averti qu'avec le changement climatique, les maladies vectorielles s'accroissent et s'étendent de plus en plus. On sait aussi que nos activités économiques seront de plus en plus pondérées, voire freinées, par leurs risques d'interactions avec la nature. La crise sanitaire actuelle est donc un véritable avertissement qu'il ne faut pas prendre à la légère. ●

Bibliographie générale

1. Agamben G. *Homo Sacer. Le Pouvoir souverain et la Vie nue*. Vol. I. Seuil, 1997, 213 p.
2. Andaloussi E., Cochard M., Gebauer S., et al. Banque de France, *Projections macroéconomiques*, déc. 2021.
3. « Antipass sanitaire : "Un mouvement confus et irrationnel", selon le chercheur Pierre Statius ». *L'Est républicain*, 31 juillet 2021.
4. Arlandis F. « Coronavirus : le casse-tête éthique du tri des patients dans le Grand Est ». *Le Figaro*, 22 mars 2020.
5. Arnault L., Jusot F., Renaud T. « Social inequalities in access to healthcare among the population aged 50+ years during the Covid-19 pandemic in Europe ». *European Journal of Ageing*, sept. 2021, 1-15. <https://doi.org/10.1007/s10433-021-00645-3>
6. Aubry R. « Quels enjeux de nature éthique l'épidémie de Covid-19 a-t-elle soulevés ? » *Éthique et Santé*, 2020, 17 (3), 155-9.
7. Bajos N., Warszawski J., Pailhé A., et al. « Les inégalités sociales au temps du Covid-19 ». *Questions en santé publique*, 2020, 40.
8. Banque de France. « La politique monétaire au-delà de la crise Covid ». Lettre au Président de la République, 27 juillet 2021.
9. Banque de France. « Les économies française et européenne à l'épreuve de la Covid-19 ». Lettre au Président de la République, 10 juillet 2020.
10. Benattia F. « Comment le Covid-19 malmène les rites et le temps du deuil ». *The Conversation*, 31 mai 2020. <https://theconversation.com/comment-le-covid-19-malmene-les-rites-et-le-temps-du-deuil-138680>
11. Bonnet O., Loisel T., Olivia T. « Impact de la crise sanitaire sur un panel anonymisé de clients de la Banque Postale. Les revenus de la plupart des clients ont été affectés de manière limitée et temporaire ». *Insee Analyses*, nov. 2021, 69.
12. Borowczyk J., Ciotti E. Rapport n° 3633, Assemblée nationale, 2 décembre 2020.
13. Bourdillon F., Heard M., Pialoux G., Zylberman P. « L'exemplarité des professionnels est cruciale pour l'adhésion des patients à la vaccination anti-Covid-19 ». *Le Monde*, 16 décembre 2020.
14. CCNE, avis n° 106. <https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/questions-ethiques-soulevees-par-une-possible-pandemie-grippale>
15. CCNE. Position du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) sur le décret n° 2020-384 du 1^{er} avril 2020.
16. CCNE. « Enjeux éthiques de la prise en charge et de l'accès aux soins pour tous en situation de forte tension liée à l'épidémie de Covid-19 ». Réponse à la saisine du ministre des Solidarités et de la Santé, Avis du CCNE du 16 novembre 2020.
17. CCNE. « Enjeux éthiques face à une pandémie ». Communiqué du 13 mars 2020.
18. CCNE. « Questions éthiques soulevées dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 concernant les personnes vulnérables du fait de l'âge, du handicap ou de l'absence de domicile fixe ». *Bulletin du CCNE*, 23 mars 2020.
19. « Covid : les mesures restrictives de liberté résistent-elles au test de proportionnalité ? » *Tribune. Dalloz Actualité*, 20 septembre 2020. <https://www.dalloz-actualite.fr/node/covid-mesures-restrictives-de-liberte-resistent-elles-au-test-de-proportionnalite?page=1>
20. Du Roy O. *La Règle d'or. Le Retour d'une maxime oubliée*. Cerf, 2009, 178 p.
21. Espace éthique Île-de-France. *Observatoire Covid-19. Éthique et société. Identifier les enjeux, partager les questionnements, répondre dans l'urgence*. Espace éthique Île-de-France, 2020. https://espace-ethique.org/sites/default/files/ee_idf_observatoire_covid_-_premiers_resultats_0.pdf
22. Fassin D. *La Vie. Mode d'emploi critique*. Seuil, 2018, 192 p.
23. Fassin D. *L'Inégalité des vies*. Leçon inaugurale au Collège de France, 16 janvier 2020. <https://www.bing.com/videos/search?q=lec+on+inaugurale+didier+fassin&docid=608007862815571365&mid=BF1FB589EF3EA0D7DA19BF1FB589EF3EA0D7DA19&view=detail&FORM=VIRE>
24. Foucault M. *La Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*. Seuil, 2004, 368 p.
25. Gaudray P. *Quand la santé fait parler l'ADN... Les promesses et les enjeux éthiques d'une nouvelle révolution médicale*. Symbiose éditions, 2019, 226 p.
26. Givord P., et al. « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages ». *Insee Première*, oct. 2020.
27. HAS. « Antalgie des douleurs rebelles et pratiques sédatives : prise en charge médicamenteuse en situations palliatives jusqu'en fin de vie ». Recommandation de bonne pratique, HAS, 2020. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-02/reco_fin_vie_med.pdf
28. HAS. « Comment mettre en œuvre une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès ? » Outil d'amélioration des pratiques professionnelles, HAS, 2020. https://www.has-sante.fr/jcms/c_2832000/fr/comment-mettre-en-oeuvre-une-sedation-profonde-et-continue-maintenue-jusqu-au-deces
29. Hirsch E. *La Démocratie confinée. L'Éthique quoi qu'il en coûte*. Érès, 2021, 80-82.
30. Hirsch E. *Pandémie 2020*. Cerf, 2020.
31. Horwiller D. *Vivre avec nos morts*. Grasset, 2021, 223 p.